

RECYCLERIE MOBILE RUE DU SÉMAPHORE

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande d'interdiction de circulation et de stationnement formulée par la société TRISELEC, afin de pouvoir installer une Recyclerie Mobile, le samedi 25 novembre 2023, de 08h00 à 13h00, sur le parking Robert Merle,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : L'entreprise TRISELEC est autorisée à installer une Recyclerie Mobile sur le parking des bus, rue du Sémaphore, le samedi 25 novembre 2023 de 08h00 à 13h00.

Article 2 : Le parking des bus, ainsi que celui devant la salle Robert Merle, sera interdit au stationnement à partir du samedi 25 novembre 2023 de 06h00 à 15h00.

Article 3 : La circulation sera interdite dans la rue du Sémaphore, hormis pour les personnes se rendant à la Recyclerie Mobile.

Article 4 : La municipalité mettra à disposition 15 barrières Vauban pour afficher des banderoles et délimiter la zone qui sera occupée par la Recyclerie Mobile.

Article 5 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Monsieur LAGERSIE, de la société TRISELEC,
- Madame REVELLION, de la Communauté Urbaine de Dunkerque,
- Madame SPRIET, gérante du camping de l'Estran,
- Monsieur MARTEEL, responsable des salles et des fêtes de Zuydcoote.

Article 6 : Certifié exécutoire après notification le 1er septembre 2023.

Fait à Zuydcoote, 1er septembre 2023

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE ZUYDCOOTE' and '(NORD)' around a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Florence VANHILLE